

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 – 41 en date du 23 Juin 2025
portant régularisation d'un acte de notoriété acquisitive en profit de la
commune d'Auzances pour la parcelle cadastrée AC 59
sise avenue Georges Clémenceau à Auzances

Nombre de membres	15
Présents	10
Représentés	2
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Contre	
Abstentions	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auzances, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Auzances, sous la présidence de Madame Françoise SIMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Juin 2025

Présents : Françoise SIMON, Caroline LE CORRE, Leilha BERTHON, Georges DIONNET, Jean-Pol GILBERT, Fabien JAMME, Christine BICHON-MOREL, Serge DESBOUDARD, Christian SCARAMUCCIA, Jean-Pascal HELION.

Absents / Excusés : Françoise SUDI GUIRAL, Marie-Claude BOUGNOUX, Delphine DIONNET, Chrystelle VAXIVIERE, Bastien GENDRAUD,

Pouvoirs : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON
Marie-Claude BOUGNOUX à Françoise SIMON

Secrétaire de séance : Christian SCARAMUCCIA

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la parcelle se trouvant en face du numéro 18 de l'avenue Georges Clémenceau est entretenue depuis des années par les employés communaux et que les propriétaires ne sont pas connus : bien sans maître entretenu depuis plus de 30 ans par la ville d'Auzances.

Madame le Maire fait ensuite part au Conseil Municipal de la possibilité de requérir la régularisation d'un acte de notoriété acquisitive pour cette parcelle avec l'intervention de deux témoins, afin qu'elle devienne la propriété de la commune d'Auzances.

Le Conseil Municipal, considérant que la Commune d'AUZANCES utilise et entretient cette parcelle depuis plus de 30 ans et ce, de manière continue et non interrompue, comme si elle lui appartenait, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de requérir la régularisation d'un acte de notoriété acquisitive auprès de l'office notarial d'Auzances, pour la parcelle cadastrée Section AC numéro 59, avec l'intervention de deux témoins, afin qu'elle devienne la propriété de la commune d'Auzances,
- accepte que la commune d'Auzances supporte les frais et droits notariés estimés à la somme de 600, 00 € pour cet acte,

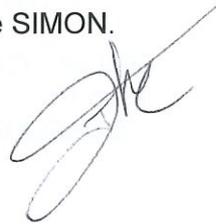
Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20250623-2025-41-1-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

MAIRIE D'AUZANCES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

- autorise Madame le Maire à signer l'acte de notoriété acquisitive à intervenir pour cette parcelle,
- autorise Madame le Maire à réaliser toutes démarches utiles et à signer tous documents pour le bon aboutissement de ce dossier.

Certifié exécutoire,
A Auzances, le 23 Juin 2025
Le Maire,

Françoise SIMON.



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20250623-2025-41-1-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025